Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260411-202604_33-DE

Commune de Plouneour-Brignogan-Plages

❖❖❖❖❖

Canton de LESNEVEN

❖❖❖❖❖

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202604.33

L'an deux mille vingt-six, le samedi onze avril à dix heures trente, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le trois avril de la même année, par Pierre ABAUTRET, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Frédérique BELLIER, Luc LE ROUX, Estelle DI SILVESTRO, André CAM, Marie-Pierre HAMON, Jean-Claude ROUDAUT, Marie LE MERDY, Pascal FRODEAU, Valérie SEVILLON, Fabien BUORS, Manon LUNVEN, Adrien MORVAN, Laurence CASSET, Olivier RONVEL, Mariannick LE MENN, Olivier COLIN-BARRAND, Patrice LELOUP, Marylène SALOU, Jean-Cassien LORIDANT, Robert BOULAIS.

Excusée : Marie LE MERDY

Pouvoir : Marie LE MERDY à Nathalie CORRE

Secrétaire de séance : Adrien MORVAN

Désignation des représentants dans les commissions extérieures

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'élire les représentants de la commune au sein des différents organismes et acteurs locaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec
19 voix POUR
4 ABSTENTIONS

- A élu les représentants de la commune comme suit :

Désignation du délégué au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF)
Délégué titulaire : André CAM - Dominique PEDRON
Délégué suppléant : Laurence CASSET – Valérie SEVILLON

Désignation du délégué au Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL)
Délégué titulaire : Dominique PEDRON
Délégué suppléant : André CAM

Désignation du délégué Eau du Ponant
Délégué titulaire : Dominique PEDRON
Délégué suppléant : André CAM

Désignation du délégué au Syndicat de Protection et de Conservation du Littoral Nord-Ouest de la Bretagne (VIGIPOL)
Délégué titulaire : Dominique PEDRON

Désignation du référent sécurité routière
Délégué titulaire : André CAM

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260411-202604_33-DE

Désignation du délégué en charge des missions de Défense
La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants « Défense » dans chaque Commune. Cet élu a vocation à développer lien Armée-Nation. Il est, à ce titre, pour sa Commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.
Délégué titulaire : Pascal FRODEAU

Désignation du représentant au conseil d'école de l'école Jean GUILLOU
Conformément aux articles 1 et 2 du règlement intérieur de l'Ecole Publique Jean Guillou il convient de désigner le représentant du Conseil Municipal au conseil d'école.
Représentant : Nathalie CORRE

Désignation du délégué au Centre National d'Action Sociale (CNAS)
La Commune est adhérente au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des Collectivités Territoriales. Il convient de désigner le délégué chargé de représenter le collège des élus.
Délégué titulaire : Pierre ABAUTRET

Désignation du délégué auprès du centre nautique de Brignogan-Plages (CNBP)
Délégué titulaire : Pascal FRODEAU

Désignation du délégué auprès du conseil portuaire
Conformément à l'article Article R5314-17 du Code des Transports, dans les ports relevant de la compétence des communes, il est institué un conseil portuaire présidé par le Maire, ou son représentant qu'il désigne parmi les conseillers municipaux.
Représentant du Maire : Dominique PEDRON

Désignation de délégués auprès de la maison de l'emploi
Délégué : Pierre ABAUTRET

Désignation de délégués auprès de AGDE
Délégué : Pierre ABAUTRET

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages
Le 11 avril 2026

Le Maire
Pierre ABAUTRET

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES 29890

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.